

Cergy, le 18 mai 2020

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

DÉCLARATION DE REVENUS POUR 2020

L'accueil sur rendez-vous dans les services des impôts des particuliers du Val-d'Oise, déjà possible en accueil téléphonique, est ouvert en accueil physique.

Les contribuables peuvent prendre un rendez-vous téléphonique auprès de leur service des impôts des particuliers (sur www.impots.gouv.fr, par la messagerie sécurisée ou directement, sans authentification, par la rubrique « Contact »).

À compter du 25 mai 2020, ils pourront en outre être reçus dans les services des impôts des particuliers (SIP) du Val-d'Oise pour résoudre les difficultés qui se solutionneraient plus difficilement par un accueil à distance. Cet accueil physique se fera uniquement sur rendez-vous, afin d'assurer des conditions sanitaires d'accueil optimales.

Dès aujourd'hui, les contribuables peuvent prendre rendez-vous auprès de leur service des impôts des particuliers :

- **En ligne, sur www.impots.gouv.fr**
 - > rubrique contact (en bas de la page d'accueil du site)
 - ou
 - > depuis l'espace particulier, rubrique " mes contacts "
- **Par téléphone**
 - ✓ SIP d'Argenteuil : 01.39.96.35.00
 - ✓ SIP de Pontoise Est : 01.30.75.72.00
 - ✓ SIP de Pontoise Ouest : 01.30.75.72.00
 - ✓ SIP d'Ermont : 01.30.72.82.00
 - ✓ SIP de Garges Extérieur : 01.34.53.38.00
 - ✓ SIP de Garges Centre : 01.34.53.38.00
 - ✓ SIP de Saint-Leu-la-Forêt : 01.30.40.66.00

Parallèlement, la direction départementale des Finances publiques demeure mobilisée pour répondre à distance aux sollicitations des contribuables.

Pour nous contacter, les usagers peuvent ainsi :

- ✓ nous écrire via la **messagerie sécurisée** accessible dans leur espace Particulier sur www.impots.gouv.fr ;
- ✓ appeler le **0809 401 401** (appel non surtaxé) ou leur **service des impôts des particuliers** (SIP) :
 - SIP d'Argenteuil : 01.39.96.35.00
 - SIP de Pontoise Est : 01.30.75.72.00
 - SIP de Pontoise Ouest : 01.30.75.72.00
 - SIP d'Ermont : 01.30.72.82.00
 - SIP de Garges Extérieur : 01.34.53.38.00
 - SIP de Garges Centre : 01.34.53.38.00
 - SIP de Saint-Leu-la-Forêt : 01.30.40.66.00
- ✓ **prendre un rendez-vous téléphonique auprès de leur service des impôts des particuliers** (sur www.impots.gouv.fr par la messagerie sécurisée ou directement, sans authentification, par la rubrique « Contact »).

Contact :

Direction départementale des finances publiques du Val-d'Oise

Mission communication

ddfip95.mission-communication@dgfip.finances.gouv.fr

Le calendrier de déclaration des revenus

| | | |
|--|---|-------------------------------|
| Envoi des déclarations papier (uniquement pour les contribuables qui ont déclaré papier en 2019) ⁽¹⁾ | À partir du 20 avril et jusqu'à mi-mai (selon conditions d'acheminement) | |
| Date d'ouverture du service de déclaration en ligne sur <i>impots.gouv.fr</i> | Lundi 20 avril 2020 | |
| Dates limites de souscription des déclarations en ligne | Zone 1 (départements n° 01 à 19 et non-résidents) | Jeudi 4 juin 2020 à 23h59 |
| | Zone 2 (départements n° 20 à 54) | Lundi 8 juin 2020 à 23h59 |
| | Zone 3 (départements n° 55 à 974/976) | Jeudi 11 juin 2020 à 23h59 |

(1) Les usagers qui ont déclaré leurs revenus en ligne en 2019 ne recevront plus de déclaration papier : ils recevront un courriel les informant de l'ouverture du service.

Pour les déclarants « papier », la date limite de dépôt des déclarations est fixée au vendredi 12 juin 2020 (y compris pour les résidents français à l'étranger), le cachet de La Poste faisant foi.